

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 19 12 2017

Délibération n° 78-2017

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 777 ETPT sous plafond et 116 ETPT hors plafond
- 89 607 763€ d'autorisations d'engagement dont
- 64 876 491€ Personnel
- 17 114 653€ Fonctionnement
- 7 616 619€ Investissement
- 87 582 300€ de crédits de paiement dont
- 64 876 491€ Personnel
- 16 276 605€ Fonctionnement
- 6 429 204€ Investissement
- 85 768 738€ de prévisions de recettes
- -1 813 562€ de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- -1 513 562€ de variation de trésorerie
- 172 379€ de résultat patrimonial
- 1 817 641€ de capacité d'autofinancement
- -2 743 688€ de variation de fonds de roulement

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Suffrages exprimés :
• Pour : **24**
• Contre : **3**
Abstention(s) : **1**
N'ont pas pris part au vote : **0**

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Notes de présentation budgets UBS, CFA et Fondation. Maquette budget 2018 et Projet annuel de performance 2018.
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2017

Document mis en ligne le : 08 janvier 2017